



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1001-2016 ET 1002

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement 1001-2016 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux;
- ✓ Règlement 1002 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux et abrogeant le règlement 544-2015;

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h et le vendredi de 7h30 à 12h et sur le site internet à l'adresse suivante www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

M^e Stéphanie Parent

Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca